



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREGUNC

Arrondissement de Quimper – Département du Finistère

Séance du 8 décembre 2020

Objet : ASSOCIATION FRMJC : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR 2021	Nombre de conseillers en exercice	29
	Nombre de présents	24
	Nombre de votants	26

Par suite d'une convocation en date du 1^{er} décembre 2020, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au STERENN le **8 décembre 2020 à 19 h 00**, en séance publique sous la présidence de **Monsieur BELLEC Olivier**

Etaient présents

BELLEC Olivier – SELLIN Yannick – VOISIN Valérie – TANGUY Michel – LE GOC LE SAGER Fabienne – CARDUNER Didier – LESCA Véronique – DADEN Paul - BRAESCU ANDRIEU Morgane – DERVOUOT Dominique – BORDENAVE Bruno – GEORGES Valérie – DENIEL Baptiste – JOULAIN Anita - ROBIN Yves – SUARD Delphine - MARREC Gauthier – DREAU Liliane – LE DUC Didier – LE FLOC'H Véronique – BOSSER GODREAU Véronique – JOUSSET Nicolas – DAGORN Nicolas – PAUCHET Gérard

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom

Sonia DOUX BETHUIS à Didier CARDUNER
Caroline JESTIN à Valérie VOISIN

Absents

Gwenaëlle SPAROSVICH GRANDIL
Jean-Paul KRAUS
Karine GALBRUN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance

Valérie GEORGES

Madame LE GOC LE SAGER, Adjointe au Maire, indique que la convention avec la Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture de Bretagne (FRMJC) a été renouvelée pour 4 ans du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022 dans les mêmes termes que la précédente convention.

Pour mémoire, la FRMJC est une association d'éducation populaire remplissant une mission d'intérêt général. C'est un réseau qui compte 23 MJC en Bretagne ainsi que 2 fédérations départementales. Elle agit en partenariat très étroit avec chacune d'entre elle. Elle travaille également en lien avec la confédération des MJC de France. C'est elle qui prend en charge, l'emploi des directeurs de MJC, la formation des salariés ainsi que d'autres services comme du conseil juridique.

Il est proposé de maintenir la subvention municipale annuelle au même niveau qu'en 2020, soit 66 000 €.

Cette disposition a pour objectif de faire contribuer les partenaires de la commune à l'effort qu'elle mène dans la maîtrise de ses dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement.

Au cours du premier semestre 2021, la Ville de TREGUNC et la FRMJC BRETAGNE s'engagent à se rencontrer pour évaluer leur partenariat et estimer les modalités financières pour les années à venir.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Considérant l'avis favorable de la commission vie associative et affaires scolaires lors de sa réunion du 24 novembre 2020 ;

Considérant l'avis favorable de la commission administration générale lors de sa réunion du 30 novembre 2020 ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention à la FRMJC pour 2021.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 11 décembre 2020
LE MAIRE
Olivier BELLEC

